

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-SAONE

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAÔNE
67 rue François Mitterrand
70170 PORT SUR SAÔNE

SÉANCE Du LUNDI 12 JUIN 2017

Nombre de membres : afférents au Bureau 15 Date de la convocation : 06/06/2017
en exercice 15 Date d'affichage : 14/06/2017
qui ont délibéré 15

L'an deux mil dix-sept, le 12 juin 2017, à 18 h 30, les membres composant le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Terres de Saône se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes à Port-sur-Saône, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARIOT.

Étaient présents, M. Mmes les membres du Bureau de la Communauté de Communes de Terres de Saône :
MARIOT Jean-Paul, JACHEZ Roland, LÉBOUBE Gérard, GARRET Yves, MADIOT Éric, HUGEDET Didier, CORNUEZ Michel, TISSERAND Franck, GEORGES Daniel, CUNY Charles, SIMONEL Luc, BERTIN Jean-Marie, FRANCK-GRANDIDIER Isabelle, SIBILLE Jean-Marie.

Pouvoirs : LALLEMAND Jacques donne pouvoir à MARIOT Jean-Paul.

Jean-Marie BERTIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Transfert de compétences « eau » et « assainissement » : Engagement dans l'appel à projet de l'agence de l'eau « Rhône Méditerranée Corse ».

Dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, des compétences attribuées aux collectivités territoriales ont été redéfinies, notamment les compétences « eau » et « assainissement ». Ces compétences seront optionnelles à partir du 1^{er} janvier 2018 et obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2020.

L'appel à projet « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau » est ouvert **jusqu'au 29 juin 2018** par l'Agence de l'Eau, afin d'aider les communautés de communes à mener les études nécessaires au transfert des compétences eau et assainissement.

L'attribution des aides se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers et ceux reçus avant le 30 juin 2017 seront financés à un taux de 80 %. Le taux sera ensuite de 70% jusqu'au 29 juin 2018. Il est proposé aux membres du bureau de s'engager dans cet appel à projet.

Ce taux de subventions s'applique à l'étude de faisabilité du transfert de ces deux compétences mais également à l'appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau acceptent, par 14 POUR et 1 ABSTENSION,

- de s'engager dans l'appel à projets de l'Agence de l'Eau afin de bénéficier du subventionnement de 80%
- et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier : consultation BE, chiffrages, signature dossier de candidature de l'appel à projet, ...

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président, Jean-Paul MARIOT